



# Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 13 février 2017

Le lundi 13 février 2017 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Jeannine GILLET (pouvoir donné à Monsieur Michel VALTER), Madame Christelle PHILIPPE (pouvoir donné à Sylvie MATHIOTTE) et Madame Émilie HAUMONT (pouvoir donné à Madame Régine THIÉBAULT).

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Thierry DONRAULT.

L'ordre est le suivant :

- **Avis sur le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne ;**
- **Subvention Conseil de Parents d'Élèves ;**
- **Questions et informations diverses.**

## **Avis sur le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne**

Monsieur Michel VALTER rapporte que la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomérations.

Cette Loi prévoit notamment le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il est précisé que ce transfert sera effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités n'ayant pas déjà acquis la compétence, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Il en résulte que le transfert à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Par conséquent, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'arrêter la position du Conseil municipal de Recy sur le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **s'OPPOSE**, à l'unanimité, au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne à la date du 27 mars 2017.

## **Subvention Conseil de Parents d'Élèves**

Monsieur le Maire rapporte aux membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de Madame la Présidente du Conseil de Parents d'Élèves de Recy, pour le financement d'une partie de la semaine d'activités pour les vacances du 10 au 14 avril 2017.

Vu le plan de financement, Monsieur le Maire propose de verser la somme de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité d'octroyer au Conseil de Parents d'Élèves de Recy une subvention d'un montant de **800 €**, au titre de la semaine d'activités pour les vacances d'avril 2017.

## QUESTIONS DIVERSES

### Procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion de l'eau potable

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la procédure de renouvellement de la DSP Eau potable suit son cours et s'échèvera fin avril, comme convenu par délibération.

Deux candidats ont répondu pour qui les offres sont analysées par le Cabinet IRH, pour la partie technique et par le Service de la Commande Publique, Affaires Juridiques et Contentieux de la ville de Châlons en Champagne, pour la partie juridique.

### Moissons Rock

Monsieur Thierry DONRAULT demande s'il serait possible que la navette gratuite qui assure le transport vers les Moissons Rock à Juvigny pouvait faire un arrêt à Recy.

Monsieur le Maire va prendre contact avec les organisateurs des Moissons Rock afin de faire une demande dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

A Recy, le 13 février 2017.

Le Maire,  
Michel VALTER